



Assemblée générale

Distr. générale
10 juin 2010

Soixante-quatrième session
Point 48 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/64/L.53 et Add.1)]

64/267. Journée mondiale de la statistique

L'Assemblée générale,

Rappelant le rapport du Secrétaire général à la Commission de statistique à sa quarante et unième session¹, ainsi que la décision 41/109², par laquelle la Commission a approuvé l'idée de proclamer le 20 octobre 2010 Journée mondiale de la statistique,

Saluant la longue histoire de la statistique officielle et le rôle de facilitation joué par l'Organisation des Nations Unies depuis la création, en 1947, de la Commission de statistique, chargée de favoriser l'élaboration de statistiques à l'échelon national et l'amélioration de leur comparabilité, de coordonner les activités des institutions spécialisées en matière de statistique, de créer des services centraux de statistique au Secrétariat, de donner des avis aux divers organes des Nations Unies sur des questions d'ordre général relatives à la réunion, à l'analyse et à la diffusion des données statistiques, et de favoriser le perfectionnement des statistiques et des méthodes de statistique en général,

Sachant qu'il importe au plus haut point de disposer, au niveau national, de capacités durables en matière de statistique, qui permettent de produire en temps voulu des statistiques et indicateurs fiables mesurant les progrès accomplis par le pays, élément indispensable sur lequel fonder la prise de décisions avisées et le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement aux niveaux national, régional et international,

Rappelant la résolution 2006/6 du Conseil économique et social, en date du 24 juillet 2006, intitulée « Renforcement des capacités statistiques », dans laquelle le Conseil a invité les États Membres, le système des Nations Unies, les organismes internationaux et les organisations et pays donateurs à aider les pays, en particulier ceux en développement, à développer et renforcer leurs capacités nationales en matière de statistique,

¹ E/CN.3/2010/12.

² Documents officiels du Conseil économique et social, 2010, Supplément n° 4 (E/2010/24), chap. I.B.



Rappelant également que l'adoption des Principes fondamentaux de la statistique officielle³ par la Commission de statistique à la session extraordinaire qu'elle a tenue en 1994 a été une étape décisive de la codification et la promotion des valeurs fondamentales en matière de statistique officielle,

Notant que de nombreux États Membres et certaines régions rendent déjà honneur à la statistique officielle au moyen d'initiatives nationales et régionales diverses, notamment en y dédiant un mois, une semaine ou une journée, ou en organisant des manifestations, et se félicitant de leur appui et de leur disposition à coordonner ces manifestations sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies,

1. *Décide* de proclamer le 20 octobre 2010 Journée mondiale de la statistique, avec pour thème général « Célébrer les nombreuses avancées de la statistique officielle » et pour valeurs fondamentales le service, l'intégrité et le professionnalisme ;

2. *Invite* tous les États Membres, les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales et régionales, ainsi que la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, notamment les instituts de recherche, les médias et les producteurs et utilisateurs de statistiques officielles, à marquer dignement la Journée mondiale de la statistique ;

3. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires à la réalisation des projets de l'Organisation des Nations Unies concernant la célébration de la Journée mondiale de la statistique en 2010 et de porter la présente résolution à l'attention des États Membres et des organismes des Nations Unies ;

4. *Prie également* le Secrétaire général de présenter à la Commission de statistique, à sa quarante-deuxième session, un rapport sur l'application de la présente résolution et sur les enseignements tirés de la Journée mondiale de la statistique.

*90^e séance plénière
3 juin 2010*

³ Ibid., 1994, Supplément n° 9 (E/1994/29), par. 59.